

Résolution de la Fédération des syndicats chrétiens dans la CECA sur la relance européenne (3 septembre 1955)

Légende: Le 3 septembre 1955, la Fédération des syndicats chrétiens dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) se félicite des décisions prises à Messine par les ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et souligne l'importance du processus d'intégration européenne.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Négociations des traités instituant la CEE et la CEEA (1955-1957), CM3. Comité intergouvernemental: prises de position de mouvements syndicaux, octobre 1955-juin 1956, CM3/NEGO/079.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resolution_de_la_federation_des_syndicats_chretiens_dans_la_ceca_sur_la_relance_europeenne_3_septembre_1955-fr-c1a376df-3508-4054-bbbe-824a4e28b27c.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Résolution de la Fédération des syndicats chrétiens dans la CECA sur la relance européenne (2-3 septembre 1955)

Le Comité de la Fédération des syndicats chrétiens dans la CECA réuni à Luxembourg les 2 et 3 septembre 1955 :

conscient de la nécessité d'une constante progression dans l'intégration sociale et économique d'un plus grand nombre de pays européens ;

convaincu que cet effort d'intégration doit avoir en vue aussi bien l'extension de la CECA, en tous cas à toutes les autres sources d'énergie (énergie nucléaire, fuel-oil, gaz naturel, forces hydrauliques), que l'intégration des économies nationales ;

se réjouit des perspectives nouvelles et encourageantes ouvertes dans ce sens par la conférence des ministres des Affaires étrangères des pays de la CECA à Messine ;

rappelle la collaboration constructive que les organisations professionnelles des travailleurs ont apportée à la préparation et l'application du traité, instituant la CECA ;

adresse aux gouvernements le vœu pressant de voir les représentants des organisations professionnelles des travailleurs associés, au sein des délégations nationales, à la préparation de cet élargissement de l'intégration européenne.

Luxembourg, le 3 septembre 1955